

Addenda



PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE COMMUNAUTAIRE DE LA 11^E CHUTE DE LA RIVIÈRE MISTASSINI

Addenda au mémoire

Présenté à :

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Par :

Société de gestion environnementale

Date :

19 février 2015

Modifications

La Société de gestion environnementale désire apporter certains correctifs concernant le mémoire déposé pour le projet d'aménagement hydroélectrique communautaire de la 11^e chute de la rivière Mistassini.

- Page 7, première phrase.

Quant à l'émission des autres polluants atmosphériques (ozone stratosphérique, smog photochimique et acidifiant), la filière hydraulique au fil de l'eau est, là encore, la moins dommageable pour l'environnement (Figures 2 à 4).

Remplacée par :

Quant à l'émission des autres polluants atmosphériques (molécules destructrices de l'ozone stratosphérique, smog photochimique et acidifiant), la filière hydraulique au fil de l'eau est, là encore, la moins dommageable pour l'environnement (Figures 2 à 4).

- Page 8, titre de la figure 2.

Figure 2. Émissions en ozone stratosphérique (g CFC-11/mWh) des principales filières de production d'électricité.

Remplacé par :

Figure 1. Émissions en molécules destructrices de l'ozone stratosphérique (g CFC-11/mWh) des principales filières de production d'électricité.

- Page 14, dernière phrase du deuxième paragraphe

Ce pourrait être un outil de développement économique puissant pour le Québec, mais aucun n'accent n'est mis sur la promotion de cette distinction unique que possède le Québec de produire 99 % de son électricité à partir de l'énergie hydraulique.

Remplacé par :

Ce pourrait être un outil de développement économique puissant pour le Québec, mais aucun n'accent n'est mis sur la promotion de cette distinction unique que possède le Québec de produire 99 % de son électricité à partir de d'énergie renouvelable.